

**MUNICIPALITÉ CONCERNÉE**

Bolton-Ouest   
Dunham   
Frelighsburg

Lac-Brome   
Saint-Armand   
Sutton

**PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT**

**Propriétaire :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

**Représentant** (joindre une copie de la procuration) :

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

**Exploitant :**

Travaux faits par le propriétaire  (passez à la question suivante)

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

No de lot	Superficie (ha)		Intervention	Prélèvement (%)		
	Lot	Travaux		Tige(s)	Surface terrière	Volume

*Un certificat de martelage fait par un ingénieur forestier est requis au-delà d'une certaine superficie selon la municipalité, informez-vous auprès de votre inspecteur municipal.*

## LOCALISATION DES TRAVAUX

Fournir une carte des lieux indiquant tous les renseignements suivants. Vous pouvez utiliser ce bouton afin de produire une carte de la municipalité :

Carte

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| 1. Site de coupe                    | 5. Érablière (si en zone agricole protégée) |
| 2. Cours d'eau / Milieu humide      | 6. Ponceau ou pont                          |
| 3. Aire d'empilement                |   |
| 4. Sentiers de débardage principaux |   |

## Autres informations relatives aux travaux d'abattage d'arbres :

---



---



---



---



---

Producteur forestier accrédité :

Prescription(s) forestière(s) ci-jointe(s):

Rapport(s) agronomique(s) ci-joint(s)

**\*\*Le manque d'information ralentira le processus d'émission du certificat et/ou entraînera son refus.\*\***

## CONTRAINTES

Indiquer la présence de contraintes sur le terrain :

Cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Milieu humide	<input type="checkbox"/>
Rivière aux Brochets	<input type="checkbox"/>	Tunnel d'arbres	<input type="checkbox"/>
Pente 30 % à 49 %	<input type="checkbox"/>	Pente 50 % et plus	<input type="checkbox"/>
Ligne de crête	<input type="checkbox"/>	Altitude > 550 m	<input type="checkbox"/>
Bordure de route municipale	<input type="checkbox"/>	Autre :	_____

## Autres renseignements

Peuplement forestier : \_\_\_\_\_

Zonage municipal : \_\_\_\_\_

Érablière en zone agricole protégée (LPTAQ)<sup>1</sup>:  Oui  Non  
Travaux réalisés il y a moins de 10 ans :  Oui  Non

### **1. Loi sur la protection du territoire agricole LPTAQ**

Si la demande porte sur une coupe partielle ou totale à l'intérieur d'une érablière à potentiel acéricole en zone verte, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) avant d'entreprendre les travaux.

<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/forms/formulairedemandeautorisationLPTAA.pdf>

## **RESSOURCE EAU**

### **1. Dans le cas où il y a remaniement de sol $\geq 1500 \text{ m}^2$**

Est-ce que vous prévoyez faire :

- Un sentier débardage  $\geq 500\text{m}$  long
- Un chemin forestier  $\geq 150\text{m}$  de long
- Des travaux en pente de 30% ou plus sur  $\geq 30\text{m}^2$

Si oui, quelles sont les mesures de mitigation prévues :

- Tranchée de déviation d'eau
- Ensemencement sentier
- Ballot paille
- Barrière à sédiment
- Ravitaillement et entreposage à plus de 60m de l'eau
- Détournement fossés avant rive
- Épandage de foin sur sentier
- Autre : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

### **Ornières et Fossés**

Les eaux qui s'accumulent dans les ornières laissées par la machinerie lourde ou dans les fossés d'un chemin forestier doivent être détournées vers la végétation de façon perpendiculaire à l'approche d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide.

## 2. Installation traverse de cours d'eau

(Une inspection pourrait être effectuée afin de valider la présence du ou des cours d'eau.)

Une ou des traverses de cours d'eau doivent être utilisées :  Oui  Non

Type d'infrastructure envisagée	<input checked="" type="checkbox"/>	Qté	Matériel	Diam	Longueur	Document requis
Pont temporaire avec hauteur libre d'écoulement (LHE)	<input type="checkbox"/>					Plan localisation
Ponceau de même largeur que le cours d'eau	<input type="checkbox"/>					Plan localisation
Ponceau réduisant la largeur d'écoulement du cours d'eau	<input type="checkbox"/>					Plan d'ingénieur (OIQ, OIFQ)
Passage à gué	Non autorisé					
Empilement de billots ou de branches	Non autorisé					

*Aux fins d'application des dispositions concernant l'abattage d'arbres, tout écoulement d'eau permanent ou intermittent sera considéré comme un cours d'eau et les dispositions réglementaires s'appliqueront. Une visite d'inspection sera effectuée préalablement à l'émission du certificat afin de valider la présence de cours d'eau.*

**Si vous avez coché OUI, des frais de 100\$ sont exigés pour la mise en place de la ou des traverse(s) de cours d'eau. Annexer un chèque libellé au nom de la MRC Brome-Missisquoi .**

### ÉCHÉANCIER

Date de début des travaux \_\_\_\_\_ Date de fin des travaux \_\_\_\_\_

### ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Je \_\_\_\_\_, soussigné(e) déclare que les renseignements mentionnés sont exacts et que si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux et aux lois pouvant s'y rapporter.

\_\_\_\_\_  
Signature (propriétaire ou représentant autorisé)